



- SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020 -

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune de DIE (DROME) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Isabelle BIZOUARD, Maire.

**Nombre de Conseillers :**

en exercice : 27

présents : 24

votants : 27

n° d'ident. : 20/DEC/5

Date de convocation du Conseil municipal : 9 décembre 2020

**PRESENTS :** Mmes, MM. BIZOUARD, BERTRAND, TESSERON, SICARD, PERRIER, BELVAUX, FATHI, JOUBERT, Sylvie GIRARD, DUPAIGNE, REBOULET, André GIRARD, AURANGE, CHEVALLIER, DU RETAIL, VON DER BORCH, LLORET, MATHIAS, ROUX, TRÉMOLET, MOUCHERON, REY, LAVILLE, BECHET.

**OBJET :** Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2021

**ABSENTS :** Mme GUENO, (procuration à M. SICARD), Mme ORAND (procuration à Mme MOUCHERON), Mme CORROENNE excusée.

Mme Sylvie GIRARD a été élue Secrétaire de séance.

Mme la Maire expose,

*Vu en commission finances-budget-intercommunalité des 1er et 8 décembre 2020*

Au regard des prévisions budgétaires établies par les services et des besoins de mener des travaux de mise en conformité, il est proposé un relèvement de la redevance assainissement en 2021. Les tarifs de l'eau seront maintenus en 2021.

L'entrée en vigueur des nouveaux tarifs s'effectuera à compter du 1er janvier 2021. Les tarifs s'appliqueront à toute facture émise en 2021 avec un calcul au prorata basé sur les périodes de consommation.

Pour rappel et information, plusieurs redevances de l'Agence de l'Eau sont recouvrées par l'intermédiaire des factures d'eau et d'assainissement. Les taux 2021 restent identiques, à savoir :

-Pollution : 0.27 €/m<sup>3</sup>

-Modernisation des réseaux : 0.15 €/m<sup>3</sup>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions : M. DUPAIGNE, M. MATHIAS)

Approuve les tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

**Tarifs du service eau**

- Abonnement

Diamètre du compteur	Abonnement eau - en €/an	
	2020	2021
Ø 15 95% des abonnés	30,27	<b>30,27</b>
Ø 20	33,74	<b>33,74</b>
Ø 30	65,43	<b>65,43</b>
Ø 40	89,80	<b>89,80</b>
Ø 50	186,08	<b>186,08</b>
Ø 60	212,86	<b>212,86</b>
Ø 80	341,57	<b>341,57</b>
Ø 100	436,84	<b>436,84</b>

- Part variable

Tranche de consommation		Volumes	Pour mémoire Tarifs 2020 en € HT/m <sup>3</sup>	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 en € HT/m <sup>3</sup>
1 <sup>ère</sup> tranche	vitale	de 0 à 15 m <sup>3</sup>	0,31	<b>0,31</b>
2 <sup>ème</sup> tranche	économique	de 16 à 45 m <sup>3</sup>	1,22	<b>1,22</b>
3 <sup>ème</sup> tranche	base	de 46 à 90 m <sup>3</sup>	1,53	<b>1,53</b>
4 <sup>ème</sup> tranche	confort & Industrie	de 91 à 500 m <sup>3</sup>	1,76	<b>1,76</b>
		de 501 à 2000 m <sup>3</sup>	1,76	<b>1,76</b>
		>2000 m <sup>3</sup>	1,76	<b>1,76</b>

### Tarifs du service assainissement

- Redevance assainissement

Redevance assainissement	2020	2021
1 <sup>ère</sup> tranche (0 à 500 m <sup>3</sup> ) le m <sup>3</sup>	1,09	<b>1,20</b>
2 <sup>ème</sup> tranche (501 à 2000 m <sup>3</sup> ) le m <sup>3</sup>	0,98	<b>1,13</b>
3 <sup>ème</sup> tranche (au-delà de 2001 m <sup>3</sup> ) le m <sup>3</sup>	0,83	<b>1,00</b>

- Abonnement

Diamètre du compteur	Abonnement assainissement en €/an	
	2020	2021
Ø 15 95% des abonnés	13,30	<b>19,95</b>
Ø 20	14,60	<b>21,90</b>
Ø 30	28,69	<b>43,04</b>
Ø 40	39,45	<b>59,18</b>
Ø 50	81,70	<b>122,55</b>
Ø 60	93,40	<b>140,10</b>
Ø 80	149,85	<b>224,78</b>
Ø 100	191,43	<b>287,15</b>

### Autres tarifs

Frais d'accès au service / résiliation (souscription ou résiliation contrat d'abonnement) : 17,91 € HT

Frais d'intervention (pose, dépose compteur, fermeture, ouverture de compteur ou branchement, déplacement supplémentaire à la demande de l'abonné) : 23,90 € HT

### Redevance pour la réception et le traitement des matières de vidange :

Il convient de rappeler que les tarifs ont fait l'objet d'une harmonisation sur les départements de Drôme et d'Ardèche par délibération municipale du 8/11/2016. Pour 2021, il est proposé une revalorisation de 2% par rapport à l'année précédente.

	2020	2021 (+2%)
EN EUROS HT/M <sup>3</sup>	37,14	39,00
TVA	10%	10%

Compteur gelé ou détérioré : Suivant diamètre compteur, application du prix devis du marché à bon de commande, comprenant ½ heure de pose + compteur neuf (calcul sur une moyenne de 10 compteurs) : 120,98 € TTC (les nouveaux compteurs sont équipés d'une tête de télérelève).

Frais de rejet impayé : dans le cadre du prélèvement automatique mensuel, une indemnité forfaitaire 5 € TTC est appliquée en cas de rejet du prélèvement.

Contrôle compteur d'eau (test étalonnage avec délivrance attestation de conformité) : **150 € HT.**

*Exigences métrologiques : pour les contrôles des compteurs d'eau, il est proposé d'appliquer un tarif de prestation en cas de demande de contrôle par l'utilisateur. Le coût déterminé est à la charge de l'utilisateur en cas de conformité. Dans le cas contraire, si le résultat est non conforme et révèle une anomalie dans le fonctionnement du compteur, l'abonné n'aura aucun frais à déboursier.*

Vente d'eau aux communes de Solaure (ex-Molières) et Ponet : **1,29 €/m3.**

Certifié exécutoire :

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
LE MAIRE,

